



OBJECTIFS :

Connaitre les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510 lors de manœuvres d'exploitation ou d'urgence sur des installations électriques basse tension.

Permettre à l'employeur de satisfaire aux dispositions du Code du travail, du Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux interventions sur les installations électriques ou dans leur voisinage, de la NFC 18-510*

* « Pour réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique, le travailleur doit être habilité par son employeur »

PUBLIC :

Personnel non électricien amené à réaliser des manœuvres d'exploitation (mise en marche, réglage ou arrêt d'un équipement, branchement d'équipements amovibles, mise en marche ou arrêt de matériels) ou des manœuvres de consignation (séparation ou condamnation) dans un environnement avec un risque de contact avec des pièces nues sous tension et devant en conséquence détenir l'habilitation adéquate. »

PRE-REQUIS :

Savoir lire, écrire et compter.

Aucune connaissance particulière en électricité n'est requise.

Préalablement à la formation, l'employeur ou le stagiaire particulier aura complété le formulaire des opérations réalisées afin de définir le besoin et le niveau d'habilitation requis.

CONTENU :

Défini par le document INRS ED6127, il comprend pour chaque thème une partie théorique (Savoir) et pratique (Savoir- Faire).

TRONC COMMUN (aux indices H0, H0V, B0, BS, BE manœuvre) :

	S	S F
Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.).	X	
Les effets du courant électrique sur le corps humain.	X	
Domaine de tension, les ouvrages ou installations.	X	X
Les zones d'environnement et leurs limites	X	X
Le principe de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation	X	X
Les prescriptions sécurité associées aux zones de travail et aux opérations	X	
Les équipements de protection collective et leur fonction	X	X
Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement	X	X
Les procédures et consignes en cas d'accident corporel et/ou d'incendie dans un environnement électrique	X	X
L'évaluation du risque électrique et mise en œuvre des mesures de préventions	X	X

THEORIE SPECIFIQUE H0.B0.H0V Exécutant

	S
Les acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)	X
L'habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention	X
La zone de travail : repérage et application des prescriptions	X


THEME SPECIFIQUE BE Manœuvre

	S	S F
Les matériels électriques dans leur environnement, leurs caractéristiques et fonction	X	X
Les équipements de protection individuelle : identification, vérification et utilisation	X	X
Les limites de l'habilitation « BE » (manœuvres permises)	X	X
Les risques liés aux manœuvres, les mesures de prévention, les instructions de sécurité	X	X
Les acteurs concernés par les manœuvres : chargés d'exploitation et chargé de consignation	X	X
Echanges les informations et documents pertinents avec les acteurs	X	X

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur professionnel justifiant de qualifications en électricité (diplôme et expérience professionnelle).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Poste de travail de type tableau électrique.
- Distribution d'un manuel de formation.
- Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.
- Exercices d'applications sur tableau électrique et/ou sur installation existante.

DATES DE FORMATION / TARIFS :

Veuillez consulter le site <https://www.afaformation.com/portfolio/habilitation-electrique/> et contacter le centre AFA au 02 41 54 88 08.

DURÉE :

Formation initiale : 14 heures, 10 heures - théorie et 4 heures - pratique (2jours)

Formation de recyclage : 10,5 heures (1 jour et demi) - la durée du tronc commun est plus courte

LIEU DE FORMATION :

Les centres AFA Formation : le Gravier, 49000 ECOUFLANT et 108 rue de la Rompure, 49400 SAUMUR
 Au sein de votre entreprise (en intra)

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Evaluation des connaissances par QCM (70% de bonnes réponses requis) et de savoir-faire par une mise en situation.

SANCTION VISÉE :

Attestation de formation/Avis après formation

Titre d'habilitation électrique pré-rempli à compléter par l'employeur en cas de réussite aux évaluations.

*Une formation de recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir en fonction des tâches du salarié.
 La périodicité suggérée est de 3 ans.*